



## Compte Rendu de la CSSCT du 21 mai 2024

Présents : JC Bacon- N. Téot- T. Meridja- X. Masson- C. Matteodo-N. Dupuy- V. Guasch- JR. Barbier- C. Meunier- N. Delacourt- S. Grenat-Mattei- Dr Varenne-P. Hertert- C. Etourneau

Excusés : A. Sebas-S. Giuliani Combeau - JN. Ponzevera- N. Guibout- E. Poulet- G. Morel- V. Larroque

**Examen du Projet de Grille horaire AMDE au sein de l'escale de Marseille en vue d'une consultation en CSE Exploitation CC point présenté par Mr Elie (chef d'escale) et Mme Leblond (RH)**

Refonte des grilles AMDE à leur demande, Ils sont au nombre de 14. Travail collaboratif, commissaires CSSCT associés. 2 Grilles proposées à l'issue des groupes de travail. La grille retenue tient compte des desideratas des AMDE en regard des besoins et du programme, meilleure lisibilité de l'organisation et couverture managériale optimale. Aucun repos isolé contre 6 actuellement, 13 jours de repos en plus sur l'année, rythme plus régulier avec un maximum de 4 jours travaillés. Augmentation et régularité des WK OFF (Sam et Dim), 46% iso 37%. Légère augmentation du taux de prod 4,25 ISO 4, augmentation du taux de sujétion 17,59 iso 16,34. Amélioration de la présence managériale avec meilleure visibilité des différentes fonctions. 2 grilles proposées, choix soumis aux AMDE.

Mise en place au 01 juillet 2024. La galerie est sous-traitée ce qui explique l'horaire plus tardif de 05h00 iso 04H00 ou 04H30.

A noter : La grille produit 6 vacations /jour, la 7ème étant pour les missions, tous les AMDE sont GV et ont des missions. L'horaire de 10H30 est dédié aux missions. C'est la prise de service qui détermine l'affectation des AMDE à la vacation. KP, GV, KN. Le gestionnaire d'exploitation à la délégation de pouvoir. Aval du médecin du travail.

Recommandations et interventions des commissaires : *Nous saluons le travail collaboratif, la prise en compte des remontées du CSSCT quant à l'équilibre des lignes ainsi que les demandes et attentes des AMDE, même si la grille est déstructurée !! Vigilance lors du raccrochage des grilles, aucune perte de jours de repos, la Direction prend le point et s'engage sur le sujet. Concernant la table des besoins et le programme, ils ont été envoyés en amont et ne figure pas dans la présentation. Nous demandons qu'ils soient intégrés dans la présentation pour le CSE.*

## **Bilan SST 1<sup>er</sup> trimestre 2024** point présenté par Madame Valérie Savio (SST ORY)

Support revu avec intégration des différentes remarques des commissaires CSSCT. AT en dessous du seuil pour ce premier trimestre, idem pour le taux de fréquence.

Recommandations et interventions des commissaires : Nette amélioration des tableaux avec une visibilité plus claire, distinguo lisible entre les pôles Client et Avion. Quid des supports et Pôle avion ? La Direction prend le point. Introduction des ICS PN/PS. Nous demandons également l'introduction des ICT (incivilités tiers). Des actions préventives sont réalisées sans qu'elles soient forcément liées à des AT. Nous réitérons notre demande d'avoir les AT des prestataires, la Direction reste sur la position du central, aucune obligation de l'employeur. Quid des AT des intérimaires ? Pas de problème pour la Direction de les fournir. Un rappel est fait par le Dr Varenne concernant les fonctions du médecin du travail. **Il ne peut pas rédiger d'arrêt de travail n'y émettre un certificat initial. C'est au médecin traitant de le faire.** Dans le cadre du projet domestique, nous alertons la Direction sur les RPS pour toutes les populations cadres et non cadres pour les 2 ans à venir. Axomove (kiné), un webinar a été diffusé sur le sujet. Un commissaire demande si le dispositif d'alerte au niveau des banques d'enregistrement (ex. MRS) a été déployé pour notre périmètre ? pas de retour à ce stade, la Direction va demander un REX à l'escale de MRS. Un commissaire revient sur les presque AT, ils n'apparaissent nulle part !! Toujours d'actualité mais ils sont tracés via les groundforms (page 11 dans le document).

Pour rappel, lors d'un ICP, possibilité de mettre l'adresse de l'aéroport.

## **Examen du projet de grille horaire ROP au sein de l'escale de Bastia en vue d'une consultation en CSE CC** point présenté par Mesdames Lauriane Escot (chef d'escale) et Catherine Pinto (RH Corse)

Travail collaboratif, Co construction de la grille avec les ROP, élus et RP locaux, l'encadrement, RH, collaboration de l'équipe du dimensionnement en central. Association des commissaires CSSCT.

Les grilles actuelles sont de type marseillaise avec des repos isolés, 1 grille hiver, 1 grille été sur 9 lignes. Les ROP sont au nombre de 8, 7 sont concernés par la grille collective 1ROP sur une grille individuelle à 50%. Une seule grille collective à l'avenir qui simplifiera la gestion de la saisonnalité ainsi que les variations de rythme. Disparition des repos isolés, une plus grande amplitude horaire (10h00) mais plus de repos. Besoin de 3 ROP/jour (1 matin- 1soir et 1J). Taux de sujétion en hausse. Taux de prod en baisse.

**A noter** : Mise en place le 24/06/2024. Pas de contre-indication de la médecine du travail, Rex prévu en septembre.

Recommandations et interventions des commissaires : *Inquiétude quant à l'amplitude horaire (10H00) et si IRG ? Néanmoins, nous notons plus de repos et une meilleure régularité.*

**Point sur les restrictions médicales** point présenté par Mme Magali Brocard (RH SXB et MLH) en charge du suivi des restrictions médicales pour notre périmètre et Mme Catherine Etourneau

Au global du CC, restrictions aux environs de 15% (hors DFC), on observe une certaine stabilité. La fluctuation des chiffres entre JAN 2023 et Mar 2024 est due à différents facteurs : de nouvelles restrictions, licenciement pour inaptitude, réorientation, mutation, Sciaci (longue maladie), PDV, RCC, DFC, retraite et fin de restriction. Un Focus est fait par escale. Ex. SXB et BOD (surtout restrictions horaire) avec des problèmes bien identifiés, surtout à KP.

### **Plan d'action**

Réunions de suivi environ tous les 2-3 mois/escale (Equipe RH avec chefs de Pôle).  
Implication du réseau médico-social dans les escales.

Accompagnement individuel des salariés afin de trouver les meilleurs solutions.

Prise en compte de l'impact des restrictions médicales sur l'activité. Evaluation par le chef d'escale ou chef de pôle pour la prise en compte sur le dimensionnement.

A noter : il existe 3 sortes de restrictions : restrictions horaire, restrictions de tâches mais aussi, les 2.

Recommandations et interventions des commissaires : *Le document présenté porte sur les restrictions médicales à 99%. RTC a-t-il évolué pour traduire les restrictions médicales ? Pas de réponse à ce stade et toutes les escales ne sont pas sur RTC. Attention à la confidentialité ? Le Dr Varenne rappelle qu'aujourd'hui, sur certaines restrictions, il faut qu'il y ait des échanges avec les chefs de Pôles ou de service afin d'avoir l'aval pour répondre à l'exploitation.*

### **Infos du président et divers**

#### **Orly**

- Biométrie au Pôle Client, invitation des commissaires CSSCT. Test sur les vols ORY/TLS à venir.
- Comité circulation aéroportuaire : mobilisation de tous les acteurs en zone réservée. Sensibilisation.
- Nouveaux blocs de climatisation installés par ADP sous les passerelles (PCA). Commissaires CSSCT seront conviés.

- Stores intérieurs Bureaux DO et CEP : demande prise en compte. La Direction va reboucler avec le central et les médecins du travail.
- Vestiaires du Bâtiment 454 : nettoyage en profondeur demandé et faire un point sur le chauffage des vestiaires.
- Nettoyage des locaux syndicaux demandés. Aspiration et lavage des sols

Test de semelles sur les escales de MRS/TLS/LYS/ORY et NCE pour 3 mois. 25 /escales et 50 pour Orly. Positionnement via les AMDE.

Inspection des escales : demande d'avance sur les OD.